



Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports

Direction de la jeunesse, de
l'éducation populaire et de la
vie associative
Sous-direction des politiques de
jeunesse
Sous direction de la vie
associative et de l'éducation
populaire

Paris, le 29 juillet 2015

Personne chargée du dossier :
Sylvie Martinez
tél : 01 40 45 92 35
fax : 01 40 45 92 92
sylvie.martinez@jeunesse-sports.gouv.fr

Le directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et
de la vie associative

à

Mesdames et Messieurs les préfets de région
Pour instruction

Mesdames et Messieurs les préfets de département
Pour information

Copie

- Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux de la
jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
- Mesdames et Messieurs les directeurs de la jeunesse,
des sports et de la cohésion sociale d'outre-mer
- Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux
de la cohésion sociale et de la protection des
populations
- Mesdames et Messieurs les directeurs
départementaux de la cohésion sociale
- Mesdames et Messieurs les préfets à l'égalité des
chances
- Mesdames et Messieurs les sous-préfets chargés de
la politique de la ville

NOTE N°DJEPVA/DIR/109 relative à la mise en œuvre de la mesure « formation des acteurs de
premier niveau » prévue dans le cadre du Comité Interministériel à l'Égalité et à la Citoyenneté du
6 mars 2015 et financée sur les crédits du programme 163

A la suite de la circulaire N°DJEPVA/DIR/2015/219 du 22 juin 2015, cette note précise les modalités de déploiement de la formation des acteurs de premier niveau financée sur les crédits du programme 163.

Deux types de formation sont organisés en parallèle, les premières conduites en 2015 et financées sur le BOP 163, les secondes développées en 2016 et financées sur le BOP 147.

Formation 2015

Elle permettra de répondre aux besoins de qualification des encadrants des accueils collectifs de mineurs (directeurs et animateurs, salariés et bénévoles, relevant de la fonction publique territoriale et issus d'associations) et contribuera ainsi à l'amélioration de la qualité éducative des activités proposées aux enfants et aux jeunes.

Elle concernera de façon prioritaire le renforcement de l'adhésion aux valeurs de la République, l'éducation à la citoyenneté, la lutte contre les discriminations et le vivre ensemble.

Vous organiserez cette formation en direction du public ciblé selon vos priorités en mobilisant des formateurs internes (services et CREPS) et/ou en sollicitant des associations de jeunesse et d'éducation populaire à partir d'un cahier des charges que vous établirez en fonction des besoins locaux.

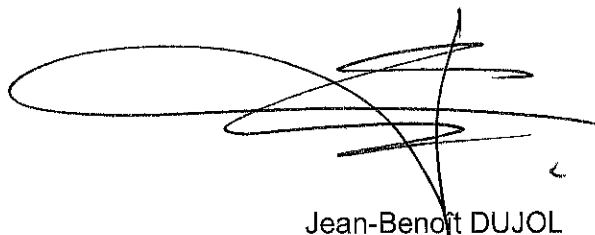
Ce cahier des charges ainsi que le bilan des formations organisées dans ce cadre seront transmis en janvier 2016 à la DJEPVA.

Les crédits nécessaires au financement de cette formation sont repartis en fonction de la population d'enfants et de jeunes des régions et du nombre de places offertes dans les accueils de loisirs périscolaires déployés sur le territoire (cf. annexe 1). Ils vous seront délégués avant le 1^{er} septembre 2015.

Formation 2016

D'autres formations seront financées dans le cadre d'un plan national plus large, sur des crédits du BOP 147, gérés par le commissariat général à l'égalité des territoires -CGET. Ces formations seront centrées plus spécifiquement sur le sujet de la laïcité. Elles seront organisées sur la base d'un kit pédagogique bâti au niveau national sous le pilotage de la Direction ville et cohésion urbaine du GGET, conjointement avec la direction des sports et la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative et associant l'ensemble des ministères concernés (ministères de l'intérieur et de l'éducation nationale notamment) ainsi que le CNFPT et l'Union sociale pour l'habitat. Elles permettront de former, à partir de 2016, les acteurs de premier niveau en contact avec les habitants (dont les jeunes) des quartiers en politique de la ville.

Les informations relatives à l'organisation de ces formations seront transmises au cours du second semestre 2015 par le CGET.



Jean-Benoît DUJOL
Délégué interministériel à la jeunesse
Directeur de la jeunesse, de l'éducation
populaire et de la vie associative

Annexe 1

Formation des acteurs de premier niveau 2015

Enveloppes attribuées aux R-BOP sur le programme 163 (500 000€ au total)

REGIONS*

ALSACE	13 255
AQUITAINE	27 787
AUVERGNE	9 829
BASSE NORMANDIE	9 221
BOURGOGNE	12 337
BRETAGNE	23 254
CENTRE	17 358
CHAMPAGNE-ARDENNE	8 941
CORSE	1 329
FRANCHE-COMTE	10 258
HAUTE NORMANDIE	14 388
ILE DE FRANCE	89 904
LANGUEDOC ROUSSILLON	22 942
LIMOUSIN	3 833
LORRAINE	17 705
MIDI PYRENEES	35 669
NORD PAS DE CALAIS	29 163
PAYS DE LA LOIRE	29 489
PICARDIE	14 216
POITOU-CHARENTES	12 959
P.A.C.A.	30 999
RHONE-ALPES	40 164

GUADELOUPE	4 000
MARTINIQUE	4 000
GUYANE	2 000
REUNION	8 000
MAYOTTE	2 000

ST PIERRE ET MIQUELON	500
WALLIS ET FUTUNA	500
POLYNESIE	2 000
NOUVELLE CALEDONIE	2 000

*Crédits répartis (pour la métropole) en fonction du nombre d'enfants et de jeunes (3-18ans) vivant sur le territoire et du nombre de places offertes dans les accueils collectifs de loisirs périscolaires en 2013-2014.

Annexe 2
Formation des acteurs de premier niveau 2015
Documentation

Au titre des ressources pédagogiques, vous trouverez ci-dessous un lien vers le guide « *Repères : manuel pour la pratique de l'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes* » disponible sur le site du Conseil de l'Europe.

<http://www.coe.int/fr/web/compass/introduction-to-the-2012-edition>